

## REGLEMENT INTERIEUR DE L' ECOLE

Les élèves fréquentant l'école Jean Couture sont tenus de respecter les règles de vie énumérées dans ce règlement .

### 1) Horaires scolaires :

entrée le matin : 8h50 à 9h ; l'après -midi : 13h20à13h30 . Sorties : 12h et 16h30 . Pour des raisons de sécurité le portail est fermé à 9h et 13h30 . **Les parents doivent être sortis de l'école quand la cloche sonne** .En cas de retard , il faut passer par l'entrée de service ( la classe des petits ) . le passage par la cantine est interdit .

### 2) Fréquentation et obligation scolaire :

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire uniquement pour les élèves de l'école élémentaire . Mais l'école maternelle est une école de plein exercice .Aussi l'inscription à l'école maternelle implique engagement , pour la famille , d'une bonne fréquentation non seulement souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant , mais le préparant souvent à recevoir l'instruction donnée par l'école élémentaire .A défaut d'une fréquentation régulière , l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits .En cas d'absence , la famille prévient l'école par téléphone .Un certificat médical est exigé en cas de maladie contagieuse .La piscine est une activité obligatoire sauf contre - indication médicale .

### 3) Médicaments et soins :

Les médicaments sont interdits à l'école , sauf ceux listés dans le cadre d'un PAI , et notamment la ventoline qui doit être dans la poche de l'élève ( un 2ième flacon devant être à disposition de l'enseignant en cas d'oubli) .

### 4) Assurance :

Pour les activités pendant le temps scolaire , aucune assurance n'est demandée .Pour les sorties facultatives ou dépassant le temps scolaire **l'assurance individuelle accident est obligatoire.**

### 5) Respect du matériel :

Les livres de classe remis aux enfants seront recouverts .En cas de détérioration anormale des livres , on pourra demander une participation aux frais de remplacement . Le matériel collectif doit être respecté par les enfants .En cas de dégradation , on pourra demander une participation financière aux familles qui seront prévenues immédiatement afin de faire une déclaration à leur assurance .

### 6) Liaison famille , école :

Tous les parents sont invités à rencontrer les enseignants régulièrement , sur rendez-vous , par l'intermédiaire du cahier de liaison .Celui ci doit être considéré comme un moyen d'échange et doit être signé à chaque fois .

### 7) Vie scolaire :

Le maître s'interdit tout comportement , geste ou parole , qui traduirait indifférence ou mépris De l'élève ou de sa famille , ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants . De même , les enfants , comme leur famille , doivent s'interdire tout comportement , geste ou parole , qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne de l'enseignant, au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci .La violence verbale ou physique est inadmissible à l'école . L'équipe enseignante mènera une action dans chaque classe si cette violence s'exprime .Les bijoux, objets de valeur ainsi que l'argent sont interdits à l'école .

### 8) loi sur la laïcité :

Le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit .Le dialogue sera engagé lorsqu'un élève méconnaît l'interdiction .

### 9) Utilisation d'internet

Une charte sera élaborée et signée par les élèves et la directrice sur l'utilisation d'internet Au sein de l'école.

### 10) Droit à l'image :

Toute diffusion de photographies d'élèves , sur quelque support que ce soit , doit faire l'objet au préalable d'une autorisation expresse des parents .

**11) Propreté :**

Les enfants doivent se présenter à l'école dans un état de propreté convenable .Les parents Doivent s'engager à traiter les parasites ( poux)

**Signature des parents**

**signature de l'enfant**

Toute diffusion de photographies d'élèves , sur quelque support que ce soit , doit faire l'objet au préalable d'une autorisation expresse des parents .

**11) Propreté :**

Les enfants doivent se présenter à l'école dans un état de propreté convenable .Les parents Doivent s'engager à traiter les parasites ( poux)

**Signature des parents**

**signature de l'enfant**